

Paris, le 30 août 2017

Loi L.R.U., dix ans déjà... dix ans ça suffit !

Le 10 août 2007, parmi les premiers textes votés après l'élection de Nicolas Sarkozy, une loi modifiait l'administration des universités. Sous couvert d'efficacité et de simplicité, avec l'accord de la C.P.U. qui en avait approuvé les principes lors de son colloque de février, l'esprit du service public universitaire était détruit au cœur de l'été. Ce ne fut qu'après la parution des décrets d'application, en particulier celui modifiant le statut des enseignant.e.s-chercheur.e.s en 2009, que les membres de la communauté universitaire comprirent les enjeux véritables de cette loi : instiller le modèle managérial des entreprises au cœur du fonctionnement des établissements en détruisant la collégialité universitaire. La réaction fut très forte, mais elle ne permit que de limiter les impacts directs sur ce statut.

Aujourd'hui, plus personne ne peut douter de ce que la loi L.R.U. veut dire : l'austérité budgétaire, la réduction de l'offre de formation, la baisse des budgets de la recherche publique, l'autoritarisme présidentiel, la casse des statuts et la préférence au recrutement sur contrat, l'accroissement de la souffrance au travail.

Renforcées par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de juillet 2013, les conséquences de la loi L.R.U. minent les missions de l'Université et les valeurs de la République française : la servitude remplace la liberté, les inégalités, entre les établissements, entre les personnels, entre les étudiant.e.s, sont revendiquées au mépris de l'égalité et l'individualisme compétitif est préféré à la fraternité.

Il est temps de mettre un terme à cette destruction de l'Université française. Il faut au plus vite redonner aux établissements universitaires les moyens législatifs et budgétaires de fonctionner comme des institutions républicaines. ■